

Communiqué de presse, 30 juin 2020

Les traitements dans les cliniques de réadaptation font leurs preuves

Les rapports comparatifs nationaux 2018, publiés ce jour par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ), attestent des très bons résultats des cliniques de réadaptation suisses : en moyenne, toutes les cliniques ont pu améliorer l'autonomie et la qualité de vie de leurs patientes et patients au cours du séjour de réadaptation.

Les rapports comparatifs nationaux publiés ce jour par l'ANQ présentent les résultats des mesures de la qualité réalisées en 2018 dans toutes les cliniques de réadaptation suisses. L'analyse englobe près de 60'000 cas de 102 cliniques. L'évaluation montre que l'autonomie, la capacité fonctionnelle et la qualité de vie des patientes et patients se sont en moyenne améliorées dans toutes les cliniques pendant le séjour de réadaptation. « En 2018, les patientes et patients ont dans l'ensemble réalisé des progrès significatifs. Cela s'applique également aux personnes qui ont débuté leur réadaptation en mauvaise santé », déclare Dr Stefan Goetz, membre du Comité de l'ANQ et du Groupe Qualité Réadaptation. « Les cliniques de réadaptation suisses s'adaptent aux besoins des patients et accomplissent leur mission en leur permettant de retrouver la capacité de participer aux différentes facettes de la vie. »

Quelques résultats des mesures de la qualité 2018

Le **test de marche de 6 minutes** est utilisé en réadaptation cardiaque et pulmonaire pour mesurer la capacité fonctionnelle. En 2018, les patientes et patients de la réadaptation cardiaque parcouraient en moyenne 316 mètres en six minutes au moment de leur admission. A la fin des trois semaines de réadaptation, ils atteignaient une distance moyenne de 438 mètres. Cela représente une hausse de près de 39%. En réadaptation pulmonaire, l'amélioration est également considérable : la distance parcourue a augmenté d'environ 32%, passant en moyenne de 268 à 355 mètres.

Les **objectifs de participation** convenus avec les patientes et patients admis en réadaptation gériatrique, réadaptation en médecine interne, réadaptation musculo-squelettique, neurologique et oncologique s'axaient principalement sur le retour à domicile. Dans les cliniques avec des patientes et patients plus jeunes, des objectifs de participation ont aussi été fixés dans les domaines du travail ou de la participation à la vie publique.

Mesures de l'ANQ : base des comparaisons annuelles entre les cliniques

A quelques exceptions près, les cliniques participantes ont obtenu en 2018 une qualité de résultats qui se situait dans la fourchette des résultats statistiquement attendus, voire qui les dépassait. Les évaluations sont ajustées aux risques. Cela signifie que l'analyse tient compte de la structure des patients (en termes d'âge, de durée de traitement, de maladies concomitantes, etc.), ainsi que des caractéristiques d'une clinique afin de permettre une comparaison équitable des cliniques. Les résultats sont publiés dans les rapports comparatifs nationaux et sur le portail internet de l'ANQ. Pour la deuxième fois consécutive, les rapports comparatifs nationaux présentent également une comparaison des résultats des années 2018 et 2017.



Développement continu des mesures de l'ANQ

La loi sur l'assurance maladie constitue la base des mesures annuelles de la qualité, réalisées sur mandat de l'ANQ. Etant donné qu'il s'agit d'un relevé complet, les résultats de l'analyse fournissent un aperçu complet du paysage suisse de la réadaptation. Les mesures sont réalisées à la fois à l'admission et à la sortie de réadaptation et permettent ainsi de rendre compte des progrès individuels des patientes et patients. Au total, huit instruments de mesure différents sont utilisés par-delà tous les domaines de réadaptation. Selon l'instrument de mesure, les relevés sont basés sur les observations du personnel, les autoévaluations des patientes et patients, les objectifs définis d'un commun accord ou les tests de performance. Les mesures de l'ANQ font l'objet d'un développement continu tenant compte des dernières études scientifiques afin d'apporter une valeur ajoutée à l'utilisation pratique dans les cliniques. La Suisse est l'un des rares pays au monde à posséder un programme de mesure de la qualité contraignant qui prévoit également une publication transparente des résultats.

Ne convient pas à l'établissement d'un classement des hôpitaux/cliniques

Aucun classement comparatif sérieux ne peut être établi à partir des résultats de mesure de l'ANQ. Chaque résultat ne représente qu'un seul aspect de la qualité et ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'un hôpital/d'une clinique. Les classements établis à partir des résultats de plusieurs mesures de l'ANQ ne sont pas non plus justifiables.

Rapports comparatifs nationaux 2018

- [Résumé des rapports comparatifs nationaux 2018](#)
avec des informations générales et une description des instruments et résultats de mesure par domaine de réadaptation
- Plan de mesure national Réadaptation : [rapport méthodologique 2018](#)

Rapports avec graphiques

- [Réadaptation gériatrique](#)
- [Réadaptation en médecine interne](#)
- [Réadaptation cardiaque](#)
- [Réadaptation musculo-squelettique](#)
- [Réadaptation neurologique](#)
- [Réadaptation oncologique](#)
- [Réadaptation pulmonaire](#)
- [Autres cas](#)

Contact presse

Dr Luise Menzi, responsable Réadaptation
Tél. 031 511 38 44, luise.menzi@anq.ch

L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans le domaine des soins aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont l'Association faîtière des hôpitaux H+, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) constitue la base des activités à but non lucratif de l'association.

Plus d'informations : anq.ch